

BC saisie par : SCIBETTA	le 06.01.2023	Validé par: SCIBETTA	le 06.01.2023
Interlocuteur : Chargé de sect ^e SCIBETTA CEDRIC	EMS JUEN		
Centre : TC602 Technico-commercial TER06 02	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20094412 MME MAILLOT ANIELE
0761442354

Contrat: 140414/0 du 12.10.2022

ESI: 0267-60-0011 CHIMILIN LE CHATEAU au Rez de ch avec jardin T4
LE CHATEAU Logt no 0011 239 CHE du Château
Destination: HABITATION Date fin constr.: 31.10.1987 Date entrée patrim.: 31.10.1987

OBJET DE LA COMMANDE:	Pose d'une porte intérieur 1 vantail dans la cuisine, mise en jeu porte de placard ou se trouve le cumulus,		
Date de début d'exécution:	06.01.2023	Fin d'exécution:	20.01.2023
contacter la locataire en place			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN40100-Mise en jeu porte interieure - Mise en jeu graiss	55,62	1,00	55,62	10,00
NMEN43700-Fourniture et pose ou remplacement d'une porte in	234,82	1,00	234,82	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
290,44	0,00	290,44	29,04	319,48

Opération:	S. analytique:	Travaux après état des lieux
-------------------	-----------------------	------------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux		Travaux conforme au BC	OUI	NON
-------------------------------	--	-------------------------------	------------	------------

Observations:

Signature du locataire	Signature de l'entreprise
-------------------------------	----------------------------------

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés
Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art